

RENFORCER SA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPEENS

Contexte

A l'heure de la préparation du 9^{ème} Programme Cadre de la Commission Européenne et suite au bilan intermédiaire du Programme Horizon 2020, le « réseau des correspondants Europe » de la CPU à voulu faire un point d'étape et offrir aux membres de la CPU et aux équipes dirigeantes des Universités des pistes de réflexion pour améliorer leur participation aux programmes européens.

En effet, il ne pourrait y avoir de meilleur contexte pour la mise en place d'une nouvelle stratégie en vue de l'amélioration de nos soumissions et de nos résultats.

Dans un premier temps, bon nombre de nos unités de recherche sont en ce moment même en pleine évaluation HCERES, ce qui nous offre une cartographie quantitative et qualitative de nos laboratoires que nous pourrions exploiter.

Par ailleurs, la part des financements sur projets sur le budget des unités n'a cessé d'augmenter depuis 2012 et la tendance ne s'inversera pas, ce qui doit nous forcer à devenir plus présents et plus compétitifs sur la scène européenne.

Enfin, puisque le Programme d'investissement d'avenir remodèle notre structuration nationale, il nous faut réaliser cette restructuration de manière globale et faire en sorte que ces stratégies et ces financements nationaux nous permettent de répondre à nos objectifs européens.

Cette note entend, tout en écartant les idées reçues sur les résultats français aux programmes européens, permettre aux membres de la CPU d'avoir un aperçu du paysage français des structures et des missions d'accompagnement aux projets de recherche européens, et surtout de mettre en lumière la meilleure organisation possible.

Pourquoi cette note ? : Aide à la décision dans les établissements dans un contexte changeant (historique et bilan d'Alice sur l'évolution de l'ESR français)

Changement du paysage de l'ESR français

Complexe des français sur l'accompagnement au montage à nuancer car taux de succès français plutôt bon

D'autres guichets qui n'encouragent pas à monter des projets européens et dont le taux de succès n'est pas meilleur et qui ressemble de plus en plus aux projets européens. Cette harmonisation permet de "recycler" les projets.

=> Bon timing pour structurer les stratégies de recherche (Nouveau paysage + HCERES + FP9 + Brexit/Restructuration de l'ERA + Limite de la politique de cohésion post 2020 + Renforcement des liens entre Recherche et Enseignement + Renforcement du financement sur appels à projet + Montée en compétences des universités)

15,2 % : taux de succès français sur participation à H2020 soit 3,2 points de plus que la moyenne européenne (alors que ANR autour de 12,5%)

2,1 milliards d'euros de subvention obtenus par les équipes françaises sous H2020 soit 10,7% du total des subventions captées. La France 3^o bénéficiaire en termes de financements captés

69% taux de retour de la France sur H2020 contre 77% pour l'Allemagne, 117 % Espagne, 127 % UK

Chiffres sur tx de financement obtenus alors que tx de succès est le meilleur d'Europe.

Activités dédiées au développement et à l'accompagnement des projets européens au sein des Universités – *Etat des lieux*

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriées les principales activités liées aux projets européens de Recherche – Innovation – Formation, au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France (Horizon 2020, Erasmus + et autres).

ACTIVITES	OBJECTIFS	TACHES
<p>Stratégie institutionnelle et lobbying</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie européenne à l'échelle des établissements et/ou des sites</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des priorités (thématiques, géographiques, par instruments) et intégrer une dimension européenne dans les stratégies élaborées et mise en œuvre à l'échelle des unités, des composantes, des établissements et des sites ; - Déployer une stratégie d'influence : inciter et aider les enseignants-chercheurs à participer aux groupes d'influence formels et informels, identifier ceux qui participent déjà à ces groupes, favoriser la rédaction de sujets d'appels à projets en partenariat avec des partenaires européens et les remonter vers les groupes d'influence, représentants au comité de programme (RCP) et/ou project officer de la C.E ; - Déployer une stratégie de ressources humaines incitative en faveur du PCRI tenant compte des pratiques des EPST associés à l'établissement ; - Déployer une stratégie financière incitative.
<p>Information et formation</p>	<p>Renforcer les connaissances et compétences des porteurs de projets et des autres services concernés sur les projets européens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'informations génériques ou ciblées ; - Organisation de réunions d'information ciblées et de réseautage ; - Organisation de formations sur le montage des propositions et la rédaction de certaines parties (management, impact,...) ; - Conseils personnalisés aux porteurs de projet sur le choix de l'appel et de l'instrument.
<p>Aide au montage des propositions de projets</p>	<p>Assurer l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet européen en phase de montage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'appel à projet, étude de faisabilité, aide au positionnement stratégique du projet ; - Recherche de partenaire(s) et aide à l'animation du consortium et à l'organisation du travail collectif durant la phase de montage ; - Respect des consignes de l'appel à projet et des règles de participations au programme ; - Aide à la rédaction de la proposition de projet et relectures ; - Aide à l'élaboration du budget et au montage administratif ; - Aide à la définition du plan de dissémination des résultats et de la stratégie de valorisation.
<p>Contractualisation, Management de projet Suivi administratif et financier des conventions de subvention</p>	<p>Garantir le bon déroulement du projet et le bon suivi administratif et financier des contrats correspondants Défendre les intérêts des chercheurs impliqués et de l'entité porteuse de la convention de subvention dans le projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la modification éventuelle de la partie technique et/ou du budget, intégration et vérification des données légales, financières ; - Négociation de l'accord de consortium ; - Mise en place d'outils de suivi du projet, de communication interne et externe du projet, des mesures relatives à la gestion des données (Data Management Plan, Open Access et questions d'éthique) ; - Assistance pour les recrutements, les mobilités, les événements, ... - Gestion des relations avec les services concernés de l'entité légale porteuse de la convention ; - Rédaction des rapports financiers et administratifs, suivi de l'activité du projet et des rapports liés ; - Interface entre le coordinateur scientifique et la Commission ; - Préparation et suivi de la réalisation des éventuels audits de la Commission européenne ou de cabinets mandatés.

Stratégie institutionnelle et lobbying – Exemples de bonnes pratiques

A. Définir des axes stratégiques prioritaires et intégrer une dimension européenne dans les stratégies scientifiques

Exemples :

- Renforcement et la consolidation de réseaux internationaux (en lien avec les directeurs de laboratoires et les services de valorisation) et
- Identification des projets en cours de montage, aide à la recherche de partenaires en Europe
la mise en place de stratégies européennes de long terme au sein des équipes de recherche : Positionnement sur les projets Horizon 2020 (avec des objectifs clairs) au moment de l'élaboration du rapport HCERES avec une évaluation à mi-parcours au moment du dialogue de gestion par exemple. Inviter les unités à se positionner (ou non mais de façon argumentée) vis à vis des financements européens permettrait de définir des objectifs et des stratégies locales.
- Définir dans les contrats de site d'objectifs et d'indicateurs précis mais réalistes qui tiennent compte des spécificités de chaque établissement

Exemple de contrat de site intéressant

B. Déployer une stratégie d'influence

- Exemples :
- Participation aux réunions d'information (PCN, ...), à des groupes de travail, à des brokerage events)
- Participation à des instances européennes internationales (EUA, LERU, ...)
- Campagne de sensibilisation sur « comment devenir expert », diffusion des postes END
- Organisation de formations à l'influence

Exemple concret en encadré : Université de la grande région ?

C. Déployer une stratégie de ressources humaines incitative

Exemples :

- accorder des modulations de services d'enseignement pour un coordonnateur de projet ou un partenaire très impliqué (WP leader par exemple) , ou pour compenser d'autres missions (désignation /cooptation de scientifiques pour faire de la veille sur les programmes de travail, AAP, les réseaux existants pour identifier les projets en cours de montage, aide à la rédaction) .

Faciliter et simplifier, voir unifier, les possibilités de mobilités des enseignants chercheurs pour qu'elles soient plus adaptées aux appels de l'UE.

Preise en compte de la participation à des projets H2020 (en tant que coordonnateur/partenaire) au niveau de la carrière des E.C.

Permettre une meilleure intégration des fonctions Europe dans les BAP

Mise en place d'une politique de formation pour les étudiants en master (voir dès le L3), doctorants et les nouveaux E.C entrants (positionner les « jeunes chercheurs » en « mode contrat »)

Exemple concret en encadré : Strasbourg ?

D. Déploiement d'une stratégie financière

Exemples :

- Aide financière en phase de montage d'un projet en coordination (mise à disposition d'un chargé de projet européen /recours à un cabinet de consultants, financement de réunions préparatoires) : constitution d'un fonds dédié financé par l'établissement & par la COMUE.
- Incitations en faveur du centre de recherche : reversement d'une partie des coûts indirects au labo ; attribution totale/ partielle du remboursement des salaires des permanents au labo ; garantie d'un report des reliquats au-delà de la fin du projet (en moyenne 2 à 3 ans)

Exemple concret en encadré ?

Organisation des services – Réflexions sur le positionnement des activités dans l'écosystème

A. Historique du développement des activités dédiées au développement et à l'accompagnement des projets européens dans les établissements

Depuis les années 1980, les universités se sont mobilisées pour favoriser leur intégration dans l'Espace Européen de la Recherche et l'accès à ses financements. Cette intégration revêt en effet un double enjeu :

- Politique (stratégie d'internationalisation et de modernisation)
- Economique (développement et sécurisation de financements obtenus via des appels à projets compétitifs).

Selon les opérateurs concernés, les activités dédiées au développement et à l'accompagnement des projets européens sont positionnés de manière très diverse (en fonction de la taille de l'établissement, de la nature de ses activités, de son degré d'internationalisation ainsi que des dynamiques territoriales dans lesquelles il est engagé). Ils se sont généralement structurés sous forme de « Cellules Europe ». Le périmètre de ces cellules, dans les petites et moyennes universités notamment, a parfois été élargi aux programmes ERASMUS.

Ainsi, au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, on peut identifier deux grands types de services dédiés à l'ingénierie de projets européens de recherche et d'innovation :

- Le personnel / service / pôle / département « Projets européens » attaché à une direction « Recherche – Innovation – Valorisation ».
- Le personnel / service / pôle / département « Projets européens » attaché à une direction « Relations internationales »
- Le service mutualisé entre plusieurs Directions ou mutualisé au sein d'un pôle.

Exemple: Service qui gère à la fois ERASMUS et H2020 : Montpellier/Strasbourg ?

Les modalités d'organisation ont continué d'évoluer dans le cadre de la restructuration du paysage de l'ESR, des initiatives d'excellence et de la réforme territoriale (SRDEII et Smart Specialisation Strategy).

Voici quelques exemples de réseaux plus ou moins organisés et officiels dans les régions :

Auvergne-Rhône-Alpes	Réseau Europe Auvergne Rhône Alpes
Bretagne	Réseau Noé
Centre-Val de Loire	Réseau EUCLIDE
Grand Est	Réseau Europe Grand Est
Hauts-de-France	RERI EPNOE/BBI
Île-de-France	Saclay : réseau SEREN Réseau Informel des ComUE d'IDF en discussion avec la Région IdF
Normandie	TENOR - TEAM EUROPE NORMANDIE
Occitanie	Réseau régional des relais de l'information européenne Réseau RECET (Réseau des Correspondants Europe de Toulouse) Comité Europe Languedoc-Roussillon

Exemple concret en encadré : NOE ?

B. Réflexions sur le positionnement et sur la mutualisation

Avant toute considération sur la question de la mutualisation des services d'accompagnement des établissements publics de recherche au niveau des sites, il convient de définir précisément les termes de cette proposition.

1. Mutualisation : signifie la mise en commun de ressources financières, humaines et techniques via des engagements contractuels.
2. Services d'accompagnement : recouvre une importante diversité d'activités liées aux projets européens.
3. Etablissements publics de recherche : regroupe les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche, quels que soit leur Ministère de tutelle.
4. Site : défini comme une construction territoriale et politique, indépendamment des réponses institutionnelles à la loi de juillet 2013 et aux appels PIA.

Par ailleurs, il convient également de préciser que les réflexions des correspondants Europe ont été menées sur la base du principe de subsidiarité : il a été recherché - pour chaque ensemble d'activités - le niveau le plus pertinent pour la conduite efficace des actions.

La CPU propose d'initier un dialogue de fond au niveau national entre la CPU et les EPST, avec l'aide du MESRI, autour des propositions ci-dessous afin d'harmoniser les pratiques et venir en appui à la négociation des contrats de site:

	PRE-REQUIS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
N A T I O N A L	<ul style="list-style-type: none"> - Assumer la spécificité de l'organisation de la recherche en France et notamment celles des unités mixtes de recherche (UMR) et accompagner la définition de règles claires ; - Atténuer les stratégies de compétition entre les établissements d'ESR et les organismes, en permettant un partage équitable des labels et de la visibilité européenne. Une réelle mutualisation n'est possible que si cette idée rencontre une volonté conjointe des acteurs au niveau local ; - Encourager la mutualisation via des moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier un dialogue de fond au niveau national entre la CPU et les EPST et avec l'aide du MESRI afin : - d'appuyer les dynamiques concertées établissements/organismes sur ce sujet ; - d'accompagner la définition de règles claires et harmonisées pour le portage des contrats H2020, respectueuses de l'unité de fonctionnement des laboratoires de recherche et de toutes leurs tutelles ; - d'encourager la traduction de ces efforts par des mesures concrètes dans les contrats de sites. - Signer une charte CPU/ Organismes pour la communication sur les projets acceptés (notamment les ERC) afin de valoriser l'hébergeur même lorsqu'il n'est pas signataire de la convention de subvention ; - Attribuer des crédits dédiés aux initiatives de mutualisation et d'optimisation de l'accompagnement dans les sites ne bénéficiant pas d'initiatives d'excellence.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Prendre en compte la taille du site, l'historique des dynamiques locales et le besoin de proximité entre les chargés de mission/projets Europe et la communauté scientifique, question centrale pour un accompagnement efficace ;- Définir précisément le degré de mutualisation souhaité, sur quels types d'activités et avec quel degré d'engagement de chacune des parties. Le succès de la mutualisation sera conditionné par l'engagement équitable de chacune des entités concernées (implication dans la gouvernance comme dans les ressources réellement mutualisées) ;- Bien articuler la réflexion sur ces nouveaux dispositifs avec les choix opérés sur la question du mandataire unique, celle du portage des contrats européens et notamment des ERC et ainsi que celle de l'articulation avec les structures d'appui à la valorisation (SATT notamment), avec le soutien des tutelles. | <ul style="list-style-type: none">- Intégrer comme jalon du contrat de site des objectifs adaptés aux réalités du site et de ses membres ;- Traduire les volontés politiques de mutualisation en engagements concrets dans l'organisation, les ressources et la gouvernance des structures créées (via un/des documents contractuels détaillés) ;- Rapprocher voire mutualiser les ressources humaines (ex. IPE CNRS, référents « Europe » CNRS dans les UMR et les instituts et services des Universités) voire d'autres ressources (formations, démarches qualité etc.) ;- Mettre en place une base de données commune sur l'ensemble des projets du site et informer les tutelles qui hébergent et emploient les enseignants-chercheurs concernés dès que possible au moment du montage. |
|---|--|

